

FCBA, Institut technologique de la filière bois,

a évalué l'entreprise désignée ci-après lors de l'**audit de renouvellement** selon le programme de certification **BOIS DES ALPES™** v 2.2b du 01/07/2022, comprenant le référentiel de certification avec la grille d'évaluation adjointe, ainsi que selon le règlement d'usage de la marque collective en vigueur.

Société : **SCIERIE FELISAZ**
200 Route de la Scie
74420 VILLARD

Titulaire N° : **FCBA/BDA17-001**

pour le(s) site(s) de
production ou de
commercialisation : Unique et même adresse

Activité(s)	Sciages ; Séchage ; Fab. de charpente ; Taille ; Rabotage ; Profilage ; Traitement de préservation
Produit(s)	Bois massif de structure ; Bois d'ouvrage de revêtement de mur et de plafond pour usage intérieur (lambris) ; Bois d'ouvrage de revêtement de mur et de plafond pour usage extérieur (bardages)

Pour l'entreprise certifiée :

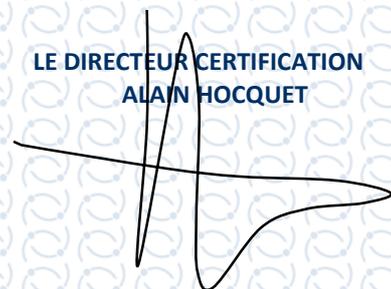
Nom et signature du représentant légal

FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus dans les conditions prévues par le programme de certification de la marque Bois des Alpes™.

La liste des entreprises et produits sous certification sont disponibles sur les sites Internet : www.fcba.fr et <https://boisdesalpes.net>
Ce certificat est fondé sur un contrôle permanent et ne peut préjuger d'évolutions ou de décisions qui seraient prises en cours d'année. Seuls les produits portant le logo de la marque peuvent se prévaloir du présent certificat

Numéro de Certificat : 0030/2023
Annule et remplace N° 0048/2020
Cycle N°3
Date de décision : 08/02/2023
Date d'expiration : 07/02/2026
Nombre de pages : 2

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
ALAIN HOCQUET



a procédé à la mise en place des engagements d'amélioration continue par entité(s)

Société : **SCIERIE FELISAZ**
200 Route de la Scie
74420 VILLARD

certifiée(s). L'avancement des actions prises en année n est audité lors de l'évaluation n+1. L'historique de ces engagements est précisé ci-dessous :

Site(s)	Cycle N°1	Exigences
Siège : 74420 VILLARD	Initial	AC14 : Gestion des rejets des activités et du(es) bâtiment(s) où est basée l'entreprise.
		AC21 : Mutualisation d'informations et compétences
	Suivi 1	Report d'audit suivi 1
	Suivi 2	AC11 : Gestion des rejets des activités et du(es) bâtiment(s) où est basée l'entreprise
AC21 : Amélioration de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement		
Site(s)	Cycle N°2	Exigences
Siège : 74420 VILLARD	Renouvellement	AC8 : Empreinte carbone (transformation locale et circuit court) dont le stockage de CO2.
		AC21 : Travaux et aménagement
	Suivi 1	AC7 : En externe, communiquer, sensibiliser et promouvoir la démarche Bois des Alpes
		AC11 : Entretien et propreté du site où est basée l'entreprise
	Suivi 2	EC18 : Participation, implication et motivation du personnel
		EC21 : Mise en place de mesures organisationnelles
Site(s)	Cycle N°3	Exigences
Siège : 74420 VILLARD	Renouvellement	AC10 : Consommation et réduction énergétique du site où est basée l'entreprise ou sur les lieux d'intervention. Energie renouvelable.
		AC12 : Consommation en eau du site où est basée l'entreprise